



Page 2
Pollution et dépollution
du littoral

Pages 3 et 4
Objectif 2020 :
une maison de santé
au village

Page 5
Taxe de séjour
en télé-déclaration
Pampelonne :
organisation du chantier

Page 6
Collecte des
déchets ménagers :
un nouveau service en 2019
Agenda des animations

édito

Quelques jours après la pollution qui a frappé notre littoral, François de Rugy, ministre de la Transition écologique et solidaire affirmait devant les caméras que les armateurs responsables paieraient "jusqu'à l'élimination de la dernière galette de goudron" et confirmait l'engagement de l'Etat auprès des communes touchées.

Mais avant la question d'un dédommagement, que la commune s'emploiera à obtenir, cette fin d'année 2018 nous a permis d'éprouver, une fois de plus, ce qu'est le bien commun. Un bien qui n'appartient à personne puisqu'il appartient à tous. Une Méditerranée fragile. Des plages, des rochers, des criques, des plantes, des paysages naturels, accessibles et gratuits.

C'est au secours de ce bien qu'ont été mobilisés dès la première heure, comme après chaque catastrophe, les agents des services publics, de l'Etat, du Département, de la commune... sans oublier les collaborateurs occasionnels mais réguliers du service public que sont les bénévoles du Comité Communal contre les Feux de Forêts ainsi que les volontaires qui se sont présentés spontanément. C'est également pour protéger ce bien que, dès le mois d'octobre, nous avons lancé avec détermination le grand chantier de réhabilitation et de mise en valeur de la plage. Il nous faut le mener de front avec celui de la dépollution, dans des conditions météorologiques difficiles.

C'est encore ce bien essentiel qui, avec la maternité du Pôle de santé de Gassin, est en danger. Le Conseil municipal a fait connaître son attachement à ce service de proximité au moment où la commune concrétise son projet de santé, avec la construction au village, d'un lieu dédié et accessible.

Et c'est toujours ce bien commun, la Terre, que nous nous efforçons de mieux respecter en améliorant le tri des déchets, alors que le service passe sous l'égide de la Communauté de communes. Enfin, c'est en vertu de la même motivation que tout au long de l'année nous soutenons les initiatives des associations dont l'énergie et la créativité permettent l'organisation d'événements qui rassemblent les villageois.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le 15 janvier 2019 à l'occasion de la cérémonie des vœux.



Roland BRUNO
Maire de Ramatuelle

Pollution et dépollution du littoral



1



2

Le dimanche 7 octobre le roulier tunisien Ulysse entre en collision avec le porte-conteneurs chypriote Virginia au large du Nord de la Corse. Une nappe d'hydrocarbures s'échappe du porte-conteneur.

Historique

• **Mardi 16 octobre, 8h** : les agents des services techniques municipaux alertent le maire : des boulettes d'hydrocarbure sont arrivées dans la nuit sur la plage de Pampelonne.

La totalité des accès au littoral pollué, y compris au sentier du littoral, est immédiatement interdite au public par arrêté municipal.

Le sous-préfet Eric de Wispelaere vient constater. A 16h, le préfet Jean-Luc Videlaire déclenche le plan PolMar Terre (Pollutions Marines) : l'État prend en main la direction des opérations, apporte des moyens matériels et humains pour la dépollution, avec le soutien des communes concernées et les conseils du Centre de recherche sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE).

• **Mercredi 17 octobre** : la préfecture demande à la commune d'activer le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le Centre Technique Municipal de Bonne-Terrasse est transformé en Poste de Commandement (PC). L'Espace Albert-Raphaël reçoit une quarantaine de soldats de la Sécurité civile (UIISC7 Brignoles) qu'il va héberger. La commune met à disposition une quinzaine d'agents municipaux, assure la logistique, notamment pour la nourriture et les boissons.

Un huissier, mandaté par la commune, constate les dégâts sur l'ensemble des 16 km du littoral souillé du territoire. Son état des lieux permettra à la commune de se retourner contre le pollueur.

• **Jeudi 18 octobre** : le maire dépose plainte auprès de la gendarmerie pour pollution et dégradation du littoral de la presqu'île de Saint-Tropez et, en particulier, de celui de Ramatuelle. Le parquet de Paris se déclare compétent. Le coup d'envoi des opérations de dépollution est donné en présence du préfet Jean-Luc Videlaire, du président du Conseil départemental Marc Giraud et de nombreux médias. Les équipes de nettoyage comptent 150 personnes et sont constituées d'agents municipaux,

forestiers sapeurs du Conseil départemental du Var, membres du CCFF, sapeurs-pompiers du Var et militaires de la Sécurité civile du Ministère de l'Intérieur. Quelques volontaires, très encadrés, sont acceptés en renfort. Il est recommandé aux communes de laisser les professionnels opérer.

Le préfet déclare que "la dépollution prendra des mois" (photo 1).

• **Vendredi 19 octobre** : Vincent Morisse, dépose également plainte au nom de la Communauté de communes qu'il préside.

• **Lundi 21 octobre** : la société privée Le Floch Dépollution, mandatée depuis le mardi 16 octobre par les armateurs des deux navires, s'organise pour prendre progressivement en main le nettoyage en lieu et place du dispositif public. Ces professionnels venus de Bretagne établissent leur base au poste de secours de Patch, mis à disposition par la commune. Les travailleurs sont peu à peu recrutés via des sociétés d'intérim et formés aux méthodes manuelles de nettoyage du sable et du rocher.

• **Mardi 23 octobre** : François de Rugy, ministre de la Transition écologique et solidaire est reçu par le maire de Ramatuelle et les élus du Golfe sur la plage de Pampelonne. Les responsables paieront "jusqu'à l'élimination de la dernière galette de goudron" dit-il.

• **Vendredi 26 octobre** : le dispositif public de travaux de dépollution est levé et le PC de Bonne-Terrasse désarmé. Le plan d'action du chantier de dépollution est entièrement confié à la société Le Floch Dépollution avec L'International Tanker Owners Pollution Federation (ITOPF) spécialistes des déversements d'hydrocarbures, sous la direction du préfet, toujours dans le cadre du plan PolMar Terre. Le parking Patch est fermé au public : il sert de base de vie aux équipes et de lieu transitoire de stockage des sacs de matériau pollué avant enlèvement.

ACTUALITÉ : AU MOMENT OÙ NOUS ÉCRIVONS CES LIGNES

POUR LES INFORMATIONS À JOUR :
RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE
www.ramatuelle.fr

Tous les secteurs de plage souillés par les hydrocarbures sont interdits au public par arrêté municipal.

• L'entreprise Le Floch estime la fin des travaux de dépollution pour le mois de mars. Une moyenne de 200 personnes par jour nettoie la totalité des zones impactées. Sur le sable ou sur les rochers, le nettoyage se fait en deux phases, un nettoyage grossier suivi d'un nettoyage fin et en profondeur. Le tri du bois et macro déchets souillés se fait sur la zone de stockage. L'enlèvement des sacs vers le centre de traitement et de valorisation des déchets Envisan à la Seyne-sur-mer est en cours.

• Sur la zone rocheuse, les secteurs les plus atteints et prioritaires sont Bonne-Terrasse, l'Escalet, Cap Taillat, en particulier les criques de la Quessine. Depuis le 13 novembre la dépollution de la zone rocheuse se fait à l'aide d'un équipement spécifique : filets de protection des posidonies saines, nettoyeur haute pression qui projette de l'eau très chaude et tampons pour absorber l'hydrocarbure liquéfié, puis lavage des rochers (photo 2). L'évacuation des sacs de déchets sur les zones non accessibles se fait par hélitreuillage.

• Le nettoyage de la plage de Pampelonne se poursuit avec environ 150 personnes par jour.

• L'État reste présent sur le terrain pour le contrôle de la mission de nettoyage en liaison avec les communes touchées et le Conservatoire du littoral. Un point d'étape est effectué régulièrement en présence du sous-préfet et de tous les acteurs.

• La commune a confié la défense de ses intérêts au cabinet BRL également choisi par la Communauté de communes. Ce cabinet est chargé d'étayer la plainte déposée auprès du parquet de Paris et de solliciter du tribunal compétent la désignation d'un expert judiciaire dont la mission sera d'obtenir une juste indemnisation du préjudice subi par la collectivité de la part des armateurs responsables.

• Les représentants des assureurs ont mis en place un bureau-relais local et un interlocuteur commun (Claims Submission Office), afin de faciliter aux collectivités, sociétés, personnes concernées, la procédure de demande d'indemnisation à la hauteur de leur préjudice.

Toutes les réclamations doivent être adressées à :
claimsoffice@toulon.com Tél. : 08 05 38 40 04
CSO, 8, place d'Armes, 83000 Toulon

Une maison de santé au village

La commune équipe le village d'une maison de santé dont les travaux ont débuté en contre-bas de l'hôtel de ville depuis la mi-octobre. Ce programme va conforter les services de proximité à la population, contribuer à l'animation du village à l'année et répondre au besoin de médecins généralistes, en offrant aux praticiens des locaux de 500 m² à des prix abordables, et aux patients un accueil de professionnels dans le cadre d'un projet de santé tout en répondant aux obligations d'accessibilité.



1

Objectif 2020

Propriété de la commune diversité de services

Il s'agit d'une véritable maison de santé, propriété de la commune entièrement dédiée à cette activité. Trois cabinets de médecins généralistes (dont un, non affecté à une spécialité en particulier mais ouvert à des professionnels "volants" qui pourront être accueillis plusieurs heures par semaine), un cabinet de kinésithérapeute, un cabinet d'infirmières, un logement et une pharmacie occuperont les deux bâtiments de cet espace intégré au paysage (photos 1 et 2).

Un projet commun

Depuis plusieurs mois, professionnels de santé, représentants de la Région Paca via le Comité Régional d'Education pour la Santé CRES) et de

la mairie se sont réunis pour définir ensemble le projet de santé, véritable colonne vertébrale qui régira les relations entre les professionnels (coordination, actions de prévention, réduction des inégalités d'accès aux soins...).

Un calendrier respecté

Seize entreprises ont été retenues pour les travaux de création de cet espace imaginé par le cabinet d'architecture Vieillecroze. Les travaux préparatoires, le dévoiement et l'installation des réseaux, les terrassements et la création d'un bassin de rétention des eaux de pluie étant terminés, le gros œuvre a débuté mi-décembre et les travaux devraient débuter début 2020. Malgré les intempéries de début de chantier, au moment où nous imprimons ces lignes, le chantier n'a pas pris de retard.

Un futur espace très végétalisé

L'implantation des deux bâtiments a permis la préservation d'un grand chêne-liège. Les aménagements paysagers seront importants et soignés. Le cahier des charges destiné à l'entreprise paysagiste comprend la plantation d'arbres, arbustes, buissons et massifs. Une fois le chantier terminé un passage piétonnier agréable permettra l'accès à l'arrière du bâtiment de l'hôtel de ville depuis l'escalier qui relie l'avenue Georges-Clemenceau au boulevard du 8 Mai (photo 3).

Plus de places de parking

Dans le périmètre de la maison de santé, 20 places de parkings seront créées en surface et 10 sous les bâtiments, dont certaines seront réservées aux professionnels.



Maison de santé – Emprise du chantier (périmètre rouge) 41 places de stationnement perdues (20 administratives, 21 publiques) pendant le chantier

La sécurité du public pendant la durée des travaux

Une clôture a été mise en place sur l'emprise du chantier et le stationnement est interdit dans le parking administratif de la mairie. 20 places de stationnement le long du boulevard du 8 Mai depuis le WC public jusqu'à la mairie seront également inutilisables par les automobilistes le temps des travaux. L'objectif est de les rendre à nouveau opérationnelles avant la saison estivale 2019. Des aménagements périphériques ont été réalisés afin de maintenir une circulation piétonnière sécurisée. Deux places pour personnes à mobilité réduite ont été recrées (photo 4).

Un terrain de boules intégré

A noter que le terrain de boules sera inaccessible le temps des travaux mais que le projet est conçu de façon à le réintégrer dans l'espace réorganisé et végétalisé (photo 3).

Financement de l'opération

Le coût total des travaux s'élève à 2 880 000 euros. L'opération sera financée par des subventions à hauteur de 13 600 euros de l'Etat, 280 000 euros de la Région et 280 000 euros du Département. Les 2 306 400 euros restants seront autofinancés par la commune : les loyers versés par les professionnels permettront de rembourser l'emprunt contracté sur vingt ans.

En bref

Inscriptions sur les listes électorales

Vous êtes Français ou Européen, vous venez d'emménager sur la commune et vous voulez voter à Ramatuelle en 2019 ? Pensez à vous inscrire en mairie sur la liste électorale avant le 31 décembre 2018.

Mise à jour des adresses

Suite à la dénomination des voies sur la commune et à l'opération de numérotation, les administrés concernés doivent se rapprocher de leurs interlocuteurs (électricité, téléphone, gaz, impôts...) pour mettre à jour leur adresse qui doit impérativement contenir un numéro et un nom de voie (avenue, boulevard, rue...).

Etat de catastrophe naturelle

Suite aux fortes pluies survenues fin novembre, la mairie entreprend les démarches auprès du Ministère de l'Intérieur pour que soit reconnu l'état de catastrophe naturelle de la commune. Pour ce faire les services de la mairie doivent recenser les dommages subis sur l'ensemble du territoire afin d'établir un rapport descriptif de l'événement et le transmettre à la Préfecture qui l'adressera au Ministère de l'Intérieur. Les sinistrés doivent déclarer les dommages subis à leur assureur puis adresser un courriel confirmant leur démarche avec photos à l'appui à l'adresse suivante :

info@mairie-ramatuelle.fr

Inscription téléalerte

La municipalité a mis en place un dispositif de téléalerte destiné à prévenir rapidement les administrés des risques encourus et des mesures à prendre, en cas d'alerte majeure. Pour en bénéficier il suffit de s'inscrire en ligne www.ramatuelle.fr ou de renseigner le formulaire disponible en mairie.

Taxe de séjour : à compter du 1^{er} janvier 2019, déclaration préalable obligatoire et attribution d'un numéro d'enregistrement aux locations de courtes durées à une clientèle de passage

Face à la multiplication des locations de courtes durées de chambres ou de logements meublés à des touristes de passage sur la commune et conformément à l'entrée en vigueur de la réforme nationale au 1^{er} janvier 2019, le Conseil municipal a voté le mardi 30 octobre un texte qui rend obligatoire, pour les hébergeurs désirant louer, l'enregistrement sur le portail télé-service du site internet de la commune de Ramatuelle.

Avec l'avènement des sites de mise en relation type Airbnb, Abritel, etc., un nombre croissant d'hébergeurs non professionnels sont candidats à la location de chambres ou de logements meublés. Jusqu'à présent, cette nouvelle forme de concurrence de l'hébergement touristique conventionnel échappait au reversement de la taxe de séjour et constituait une perte de recette pour la commune.

Le texte voté précise que :

- Toute location pour de courtes durées d'un meublé, situé sur le territoire de Ramatuelle, en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile est soumise à une déclaration préalable sur le portail télé-service de Ramatuelle. L'enregistrement est obligatoire à compter de la première nuitée de location. Au-delà de 120 jours de location par an, le logement ne constituera plus la résidence principale.
- Toute déclaration préalable donne lieu à la délivrance d'un numéro d'enregistrement.

Ramatuelle perçoit directement la taxe de séjour

Du fait du maintien de la "compétence promotion du tourisme" par la commune, Ramatuelle perçoit la taxe de séjour.

La recette de la taxe est destinée à "favoriser la fréquentation touristique de la collectivité ou aux dépenses relatives à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques de notre territoire". Par exemple, elle contribue au fonctionnement de l'Office de Tourisme et de la Culture de Ramatuelle ou encore à l'entretien des espaces verts par les agents communaux.



Une plateforme de télé-déclaration et de reversement destinée à tout loueur

La plateforme de télé-déclaration et de reversement de la taxe de séjour sera opérationnelle courant janvier 2019 directement à l'adresse suivante :

www.ramatuelle.taxesejour.fr

ou sur le site de la mairie

www.ramatuelle.fr

et le site de l'Office de Tourisme et de la Culture

www.ramatuelle-tourisme.com

Un numéro d'enregistrement sera attribué au déclarant.

Pour toute question sur la taxe de séjour, adressez un courriel à ramatuelle@taxesejour.fr ou téléphonez au 04 98 12 66 66. Les services de la commune restent à la disposition du public pour l'accompagner dans la collecte, la déclaration et le reversement de la taxe de séjour.

Réhabilitation de la plage de Pampelonne : organisation du chantier

La plage est toujours interdite au public par arrêté municipal dans le cadre de l'épisode de pollution aux hydrocarbures. Informations à jour sur l'évolution du chantier : www.ramatuelle.fr



Photo prise fin novembre quartier Bonne-Terrasse : cette partie de plage restera désormais libre de toute construction.

La plage vue du Migon

Le programme de réhabilitation sera réalisé sur trois ans, en privilégiant les périodes les plus propices aux travaux pour réduire au minimum les perturbations de l'activité touristique dans la presqu'île.

Phase 1 : automne 2018 - printemps 2019 : déconstructions, enfouissement des réseaux, construction des nouveaux bâtiments.

Phase 2 : automne 2019 - printemps 2020 : reconstruction et protection de la dune.

Phase 3 : automne 2020 - printemps 2021 : traitement paysager des parkings et des accès.

Pour tenir compte de l'enjeu que représente le res-

pect du calendrier de déconstruction des anciens bâtiments de plage puis de construction des nouveaux qui conditionne le bon déroulement de la saison balnéaire 2019, le chantier de déconstruction a commencé dès le 15 octobre 2018.

Les travaux de la phase 1 se dérouleront jusqu'au mois de janvier 2019 pour la déconstruction et jusqu'en mars pour les réseaux. La plage est divisée en 6 secteurs : Bonne-Terrasse, Epi, Patch, Campings, Tamaris et Tahiti. Les secteurs prioritaires comportent des lots sur le domaine public communal permettant un début précoce des travaux.

Parallèlement aux travaux de déconstruction, d'autres travaux porteront sur l'enfouissement des réseaux aériens qui disparaîtront ainsi du paysage de la plage et sur l'adaptation de l'ensemble des réseaux aux nouveaux emplacements des lots. Au nom et pour le compte de la commune, c'est l'entreprise Var Aménagement Développement qui conduit la réalisation de l'opération de réhabilitation de la plage.

• **A l'heure où nous bouclons cette édition :** les travaux se déroulent dans le respect du calendrier global. Les aléas (météo, pollution, découvertes inattendues sous la plage : pneus, traverses de chemin de fer, bacs à graisse avec sable gras, gravats amiantés, puits d'eau douce busés, etc...) sont gérés par les entreprises qui adaptent leurs moyens et le déroulement des opérations aux circonstances, afin de terminer leur mission dans les temps (Cardem et Travaux du Midi - Groupe Vinci).

Suite à l'attribution des lots par le Conseil municipal du 16 juillet, 14 recours ont été portés auprès du tribunal administratif. La procédure d'appel d'offre a été validée en référé pour 13 d'entre eux. Sur le lot E1 il a dû être procédé à un réexamen des offres.

Par le Conseil municipal du 3 décembre, il a été attribué à la SARL Ferry (Polynésie). Ce même Conseil a attribué le lot infructueux M1, à la SARL Vamasha (Moorea).

Collecte des déchets ménagers et assimilés ... un nouveau service en 2019

Depuis la création de l'intercommunalité, c'est le service de la ville de Ramatuelle qui avait en charge la collecte des ordures ménagères (la collecte sélective étant réalisée par la Communauté de communes) au travers d'une convention de mise à disposition entre les deux collectivités.

Ce montage juridique n'étant plus autorisé par la loi, il a été décidé d'un commun accord, qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, l'intégralité du service de collecte des déchets ménagers et assimilés de Ramatuelle serait transférée à la Communauté de communes (ComCom).

Ce qui va changer au 1^{er} janvier

Le prestataire

À l'issu de l'appel d'offres lancé en 2018 par la ComCom, c'est le Groupe Pizzorno Environnement (mandataire) qui a été retenu par la Commission d'Appel d'Offres sous forme d'un groupement Pizzorno/Nicolin. Les prestations de ces deux sociétés seront donc réparties sur les 12 communes de notre territoire. Sur Ramatuelle, ce sera la société Nicollin qui effectuera les différentes collectes.

La collecte en bacs : facilité du tri et proximité

Entre janvier et février, le prestataire de la ComCom, Plastic Omnium, va déployer les nouveaux bacs à couvercle vert (pour le verre) et jaune pour les emballages et les papiers (en remplacement d'une partie des colonnes aériennes). Le nombre de bacs pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) sera réduit car l'objectif est de mieux trier et de sortir les recyclables des ordures ménagères. Ces conteneurs seront disposés sur les points de regroupement actuels et permettront de déposer, en vrac, tous les emballages et les papiers.

La collecte des cartons pour les professionnels

Une nouveauté pour le village : la collecte des cartons s'effectuera en porte-à-porte devant chaque commerce. Il s'agira pour ces derniers, de bien respecter les consignes (cartons pliés, propres, sans autre déchet) et les horaires.

Pour le reste de la commune, cette collecte de cartons se poursuit en bacs spécifiques "carton pour les professionnels" (à couvercle orange).

La collecte des encombrants : un nouveau service gratuit pour les particuliers

Nouveau service proposé par la ComCom : la collecte gratuite des encombrants réservée aux particuliers (1 m³ par enlèvement et par logement). Il faudra s'inscrire au préalable (en fonction du calendrier) : soit auprès d'un numéro vert "Allo Encombrants" soit au travers de notre site internet "mesdechets-golfe.com" ou avec la nouvelle application smartphone "Mes déchets Golfe" réservée à la gestion des déchets sur le Golfe de Saint-Tropez. Cette nouvelle prestation vient compléter l'offre de service à la population avec la possibilité de déposer en déchèterie des objets encombrants.

La communication

Tous ces changements sont accompagnés d'une communication papier : dépliant sur les fréquences, consignes et modalités des collectes, le guide "Encombrants mode d'emploi" et numérique, via une interface informatique (portail web) et une application smartphone.

Cette dernière offrira à tout usager (particulier, professionnel) de s'inscrire pour la collecte des encombrants (avec notification SMS pour confirmer la demande), demander un composteur, vérifier les horaires de collecte, s'informer sur les consignes de tri, etc.

La Direction des Déchets sera désormais le seul et unique interlocuteur de tous les usagers.

Pour toute question : 04 94 96 06 68
contactdechets@cc-golfedesainttropez.fr
www.cc-golfedesainttropez.fr



Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

Bâtiment Le Grand Sud 2, rue Blaise Pascal 83310 Cogolin - Tél. : 04 94 55 70 30 contact@cc-golfedesainttropez.fr www.cc-golfedesainttropez.fr

AGENDA DES ANIMATIONS - SELECTION

décembre 2018

Jusqu'au 3 janvier 2019

"Une si jolie crèche"

Exposition au Garage. Entrée libre.

Les vendredis Balade en Petit Train

10h30 Place de l'Ormeau. 7,5 € / 4 €

Jeu 13

Ram'Actuelle fête la Sainte-Luce

Parade de lampions, décoration de sapin, vin et chocolat chauds, dès 18h.

Samedi 15 Concert de Noël

Chants sacrés, chants traditionnels. Eglise paroissiale, à 19h. Participation libre.

Dimanche 16 Tournée du Père Noël

Avec le Cercle du Littoral, dès 13h30.

Lundi 17

Lectures de Contes de Noël

Proposé par Ram'Actuelle. 16h30, au Garage. Gratuit.

Jeu 27 Castagnade de Noël

Châtaignes grillées et vin du Terroir, Gratuit. Place de l'Ormeau de 10h30 à 13h30.

Visite du Moulin à huile

A l'intérieur du Village, de 10h à 13h.

Jeu 27 Loto du Foyer Rural

19h : Cercle du littoral, au Garage, au Café de l'Ormeau et au Ponant.

Janvier 2019

Mardi 1^{er}

Fêtons l'An neuf

Autour d'un vin et chocolat chauds, en musique Rdv au cœur du village à 16h, gratuit.

Jeu 3

Castagnade du Nouvel An

Châtaignes grillées et vin du Terroir. Gratuit. Place de l'Ormeau de 10h30 à 13h30.

Et Visite du Moulin à huile.

Vendredi 4 Balade en Petit Train

10h30 Place de l'Ormeau. 7,5 € / 4 €

Vendredi 11 Soirée Ciné-Débat

Dessiner pour tous ! Proposée par l'Association Le Crayon. Espace Albert-Raphaël, à 19h. Gratuit.

Mardi 15 Vœux du Maire

Cérémonie traditionnelle. Espace Albert-Raphaël, à 18h30.

Jeu 17 Soirée Ciné-Débat

Que reste-t-il de demain ? Espace Albert-Raphaël à 19h30. Proposée par Je fais ma part.

Jeu 24 Soirée des Arts du Rire

Zize : la Famille Mama Mia Espace Albert-Raphaël à 20h45. 20 €

février 2019

Dimanche 3 Loto en Provençal

Proposé par Lou Cantoun Provençal. Espace Albert-Raphaël, à 18h.

Vendredi 8 Carnaval de l'Ecole & Ram'Actuelle fait son Carnaval

Vendredi 15 Concours de Belote

Espace Albert-Raphaël, à 17h. Par la Société de Chasse A Bourra.

Mars 2019

Dimanche 3

Loto du Comité du Jumelage

Le Cercle du littoral fait son Carnaval

Dimanche 3 Carnaval des enfants

Mardi 5 On brûle Caramentran

8 au 10

Week-end de la Saint-André dei Perdigau

Brevet national de chiens courants sur sanglier par la Société de Chasse A Bourra de Ramatuelle.

Jeu 21 Les Arts du Rire

Espace Albert-Raphaël à 20h45. 20 €

Dimanche 31

Marathon International du Golfe de Saint-Tropez